



Commune de CERNY

(Essonne)

Extrait de délibération du Conseil d'Administration

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 3 juillet à 17 h, le Conseil d'Administration, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la suite de la convocation adressée le 26 juin 2026.

Étaient présents : Marie-Claire CHAMBARET, Rémi HEUDE, Sylvie BARBERI, Cynthia TRIMBOUR, Laura SALIS, Bénédicte CARPENTIER, Caroline CARNOT, Magali LAJOUX, Marie-Claire ALLOUIS

A donné pouvoir : Christèle DEVERGNE à Sylvie BARBERI

Absente excusée : Brigitte GUYOT

Secrétaire de séance : Sylvie BARBERI

N° 2026 / III / 1 –9.1 Signature d'un contrat de fournitures de repas en direction des personnes âgées du 3 au 23 août 2026

VU le Code général des collectivités territoriales,
VU le Code de l'action sociale et des familles,
VU le budget primitif du Centre communal d'action social, approuvé par délibération n° 2026/II/4-7.1 du Conseil d'administration du 24 avril 2026,
CONSIDÉRANT que le Centre communal d'action sociale assure le service de portage de repas au domicile de personnes âgées,
CONSIDÉRANT la nécessité d'assurer la continuité du service sur la période du 3 au 23 août 2026 durant les congés des agents,
CONSIDÉRANT l'offre communiquée aux administrateurs en séance,
L'exposé ayant été entendu,

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré, **À L'UNANIMITÉ**

AUTORISE la signature du contrat de fourniture de repas tel que présenté à l'assemblée,

AUTORISE Madame la Présidente à signer toutes pièces consécutives à cette décision.

Publié le 09/07/2026

Marie-Claire CHAMBARET,
Présidente du CCAS

